

Communiqué de presse

16 mars 2015

Le Président du Conseil Général communique

Les services du Conseil Général viennent de constater ce matin sur le terrain, sans en avoir été informés préalablement, que la Mairie de Plaisance du Touch a engagé des travaux de défrichage sur des terrains qui lui appartiennent ;

Le Président du Conseil Général regrette doublement cette intervention inappropriée, d'une part car la mairie de Plaisance du Touch n'est pas compétente pour réaliser ce type d'opération, d'autre part parce que la mairie n'est pas détentrice de l'autorisation de destruction d'espèces protégées que l'Etat a délivrée au Conseil Général.

Ce dernier point juridique a d'ailleurs fait l'objet d'une question écrite aux services de l'Etat. En attente de la réponse, le Conseil Général avait d'ailleurs mis en garde la mairie de Plaisance du Touch contre toute intervention unilatérale sans attendre l'avis de l'autorité environnementale de l'Etat.

Cette initiative malheureuse ne va pas dans le sens de l'apaisement sur ce dossier sensible qui suscite de fortes mobilisations et où doivent être privilégiés le dialogue et la concertation avec l'ensemble des acteurs, qu'ils soient porteurs du projet Val Tolosa ou opposants à ce projet.

**Le Président du Conseil Général
Pierre IZARD**

